

La pêche au maquereau en Manche est fermée pour les pêcheurs normands non adhérents des organisations de producteurs qui ont déjà écoulé leur quota de 48 tonnes. La flottille normande concernée représentait en moyenne 39 navires sur la période 2018-2021. Lors de la campagne de 2021, 18 navires normands avaient bénéficié du quota de 56 tonnes (70 tonnes en 2020) qui représente en fait une petite part du quota français. Ce quota tient notamment compte tenu des avis scientifiques préconisés par le Ciem pour la ressource en Atlantique nord-est mais également de la diminution du quota liée au Brexit.